

The logo features a yellow rectangular box on the left containing the word 'SAGE' in white capital letters. To its right is a dark green, wavy banner containing the words 'DORDOGNE AMONT' in white capital letters. Below the banner, the text 'Commission Locale de l'Eau' is written in a smaller, grey font. A blue wavy line starts from the top right of the banner and loops around the left side of the yellow box.

SAGE

DORDOGNE AMONT

Commission Locale de l'Eau



3^{ème} réunion de la Commission Locale de l'Eau

Argentat
28 juin 2016

Ordre du jour

- 1. Election du Président et de deux vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau
Désignation du premier vice-président**
- 2. Election d'un membre du Bureau (collège des élus)**
- 3. Validation du compte-rendu de la CLE du 18 septembre 2014**
- 4. Présentation des rapports d'activité 2014 et 2015**
- 5. Présentation de l'Etat Initial du SAGE**
- 6. Programme de travail 2016-2017**
- 7. Questions diverses et points d'actualité**

1 – Election président / deux vice-présidents

Extrait du Règlement de la CLE :

Article 3-1 : Le président

Le président de la CLE est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE et doit appartenir à ce même collège.

Le président est élu lors de la première réunion constitutive de la CLE, à main levée ou, sur demande d'un des membres de la CLE, à bulletin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. (...)

Article 3-2 : Les vice-présidents

Le président est assisté par 4 vice-présidents, appartenant au collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE, et élus par ses membres.

En cas d'empêchement du président, le 1^{er} vice-président, désigné par le président parmi les 4 vice-présidents élus par le collège des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, présidera les séances de la CLE et le bureau de la CLE, représentera le président et signera les documents officiels (...)

Extrait du Règlement de la CLE :

Article 4 : Le Bureau

Sur proposition du président, un bureau de 20 membres représentatifs de la CLE est constitué. Le président et les vice-présidents sont membres du bureau.

Le bureau est composé de :

- 10 membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dont le président et les vice-présidents de la CLE, élus par ce même collège ;
- 6 membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernés, élus par ce même collège et représentant sa diversité;
- 4 membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics, désignés par le Préfet responsable de la procédure d'élaboration du SAGE.

Lorsqu'un membre du bureau cesse de siéger au sein de la CLE, il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné

Rappel de l'ordre du jour de la réunion du 18/09/2014 :

1. Introduction et adoption du compte-rendu de la CLE précédente
2. Présentation et vote des règles de fonctionnement de la CLE
3. Election des vice-présidents de la CLE
4. Election du Bureau de la CLE
5. Bilan des réunions des groupes de travail thématiques et géographiques
6. Programme de travail



Volet administratif et financier :

- Organisation des réunions
- Budget du SAGE, recherches de subventions
- Rapports d'activité
- Suivi de la composition de la CLE / Base contacts

Animation et coordination générale :

- 7 réunions thématiques et géographiques
- 1 réunion de CLE / 3 réunions de Bureau
- Etat initial : collecte et analyse données / cartes / rédaction (4 réunions du groupe technique)
- Diagnostic : partage méthodologie
- Analyse des tendances / scénarios : marché public
- Avis de la CLE (SDAGE-PGRI)
- Sensibilisation et formation (lycéens, étudiants Aurillac et Limoges...)
- Site internet du SAGE



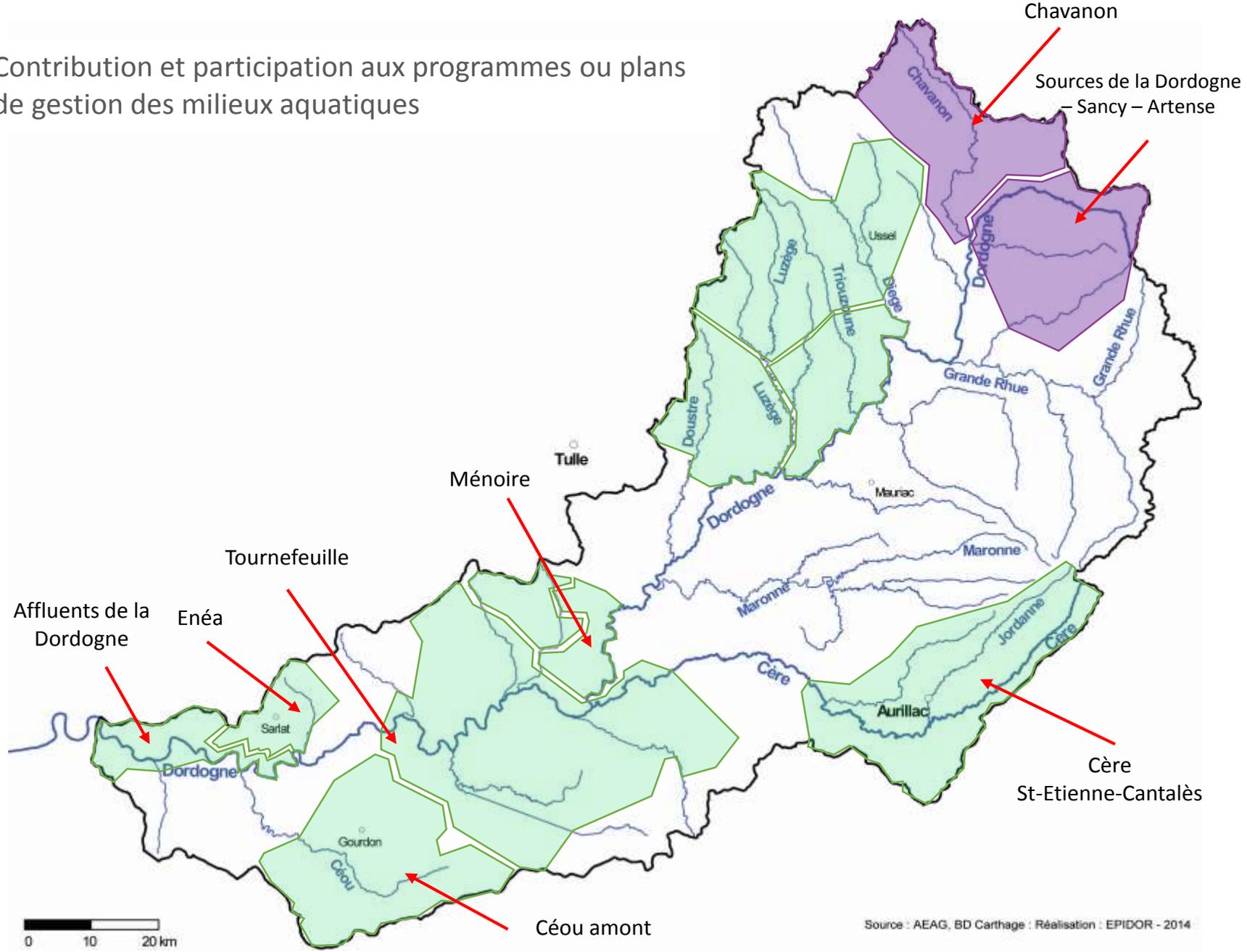
Démarches territoriales :

- Bassin du Chavanon et sources de la Dordogne : mise en place de contrats territoriaux (enjeu eutrophisation retenue de Bort)
- Bassin de la Cère : études qualité / réflexion contrat territorial (enjeu eutrophisation retenue de St-Etienne-Cantalès)
- Bassins de la Mémoire, du Tournefeuille, de l'Enéa, du Céou... : mise en place de Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) et des programmes d'actions
- SCOT Nord du Lot / Bassin d'Aurillac : en cours d'élaboration
- Suivi des politiques territoriales de gestion de l'eau (arrêtés sécheresse, cartographie des cours d'eau, schémas départementaux...)

4 – Présentation des rapports d'activité 2014 et 2015

SAGSE DORDOGNE AMONT

Contribution et participation aux programmes ou plans de gestion des milieux aquatiques



Article R212-36 du code de l'environnement :

L'état des lieux comprend :

1. l'analyse du milieu aquatique existant
2. Le recensement des différents usages des ressources en eau
3. L'exposé des principales perspectives de mise en valeur de ces ressources compte tenu notamment des évolutions prévisibles des espaces ruraux et urbains et de l'environnement économique ainsi que de l'incidence sur les ressources des programmes
4. L'évaluation du potentiel hydroélectrique

Circulaire du 21 avril 2008 :

L'état des lieux comporte :

1. un état initial, prenant notamment en compte des données de l'état des lieux DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau)
2. Un diagnostic : synthèse des informations et analyse des liaisons usages/milieus, satisfaction des usages et comportement des acteurs
3. l'analyse des tendances et de leurs impacts écologiques et socio-économiques, permettant de définir les scénarios possibles

Un résumé de cet état des lieux est inclus dans le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)

Forme de l'état initial :

- Une organisation en 5 grandes parties :
 - I. contexte
 - le SDAGE
 - le périmètre du SAGE
 - II. Les ressources en eau
 - qualité
 - quantité
 - III. Les milieux naturels
 - les cours d'eau
 - les plans d'eau
 - les zones humides
 - les espèces et leurs habitats
 - inventaires et réseau de sites remarquables
 - la préservation et la restauration des milieux aquatiques
 - IV. L'aménagement du territoire et les usages du bassin versant
 - la population, l'urbanisation, le risque inondation
 - les usages domestiques
 - les activités économiques
 - V. Les acteurs du territoire et leurs politiques
- Des résumés intermédiaires mettant en exergue les points à retenir
- Un document très illustré : 113 cartes, 57 figures, 36 tableaux, 50 photos



Un contenu bâti sur des données validées :

- le porter à connaissance transmis par l'Etat



- les données officielles (SIE, RGA, INSEE, BD-ERU, BASIAS-BASOL...)



- Des études validées et partagées

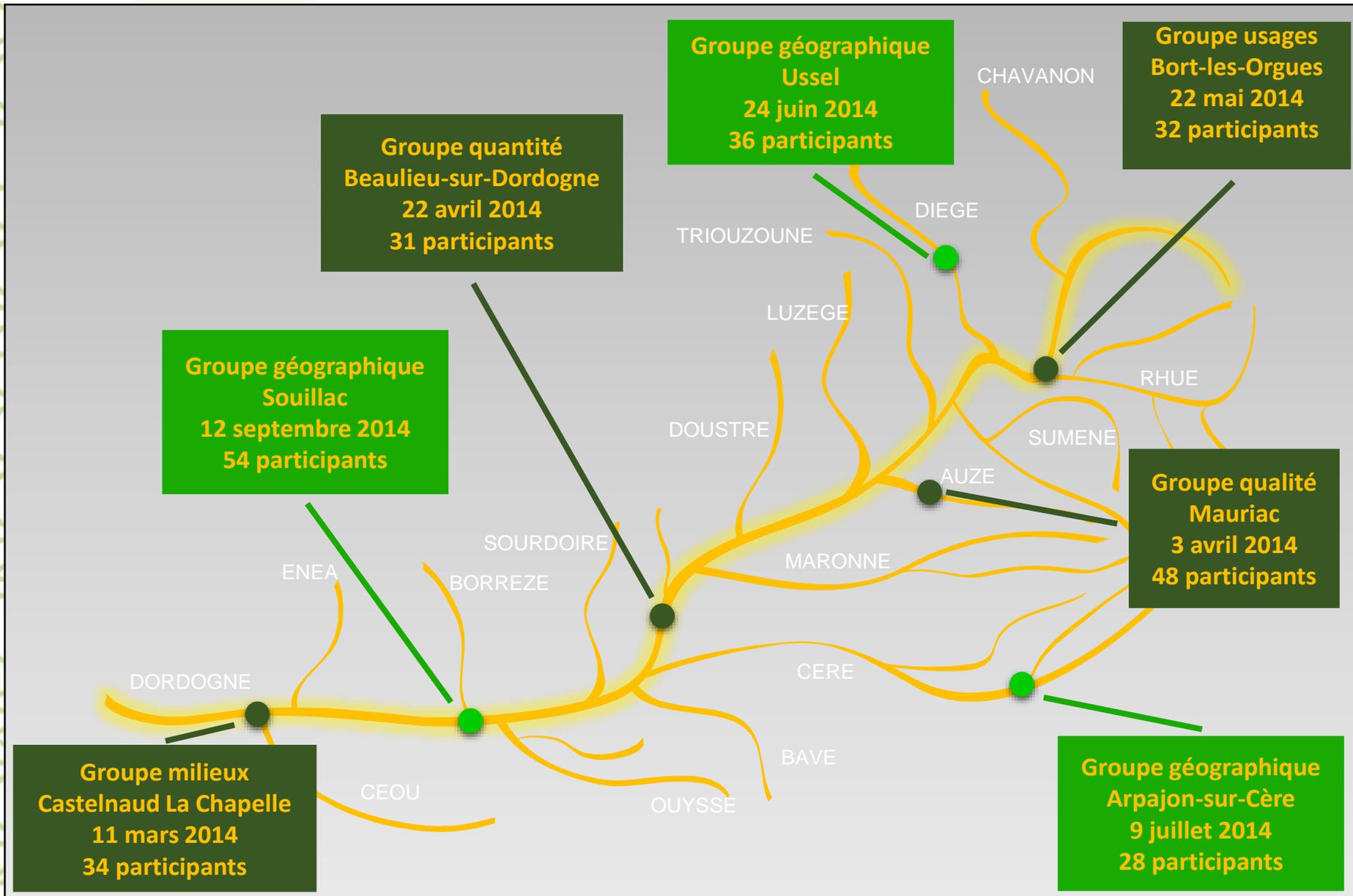
Intitulé de l'étude	Année de réalisation	Statut de l'étude	Statut de l'étude	Statut de l'étude
Diagnostic de l'état de l'eau	2010	Validée	Partagée	Partagée
Diagnostic de l'état de l'air	2010	Validée	Partagée	Partagée
Diagnostic de l'état de l'environnement	2010	Validée	Partagée	Partagée
Diagnostic de l'état de l'économie	2010	Validée	Partagée	Partagée
Diagnostic de l'état de la société	2010	Validée	Partagée	Partagée

Voici un exemple de plan de travail pour le projet de diagnostic de l'état de l'eau, de l'air, de l'environnement, de l'économie et de la société. Ce plan de travail est le fruit d'un processus de concertation et de validation qui a permis de définir les objectifs, les méthodes et les livrables de l'étude. Le plan de travail est un document vivant qui évolue au cours du projet.

- une concertation via 4 réunions thématiques et 3 réunions géographiques organisées en 2014 (250 participants)



5 – L'Etat initial



Un travail collectif et partagé :

- Rédaction avec les services techniques des départements, les DREAL, les DDT, l'Agence de l'eau et l'ONEMA
- Un suivi par le Bureau de la CLE (2 réunions) :
 - Adoption du principe et de la méthode de consultation
 - Avis sur le document soumis à consultation
 - Analyse des contributions et intégration dans le document soumis pour validation de la CLE
- Une consultation des acteurs du bassin :
 - 10 semaines (29/01 – 31/03/2016)
 - 550 acteurs consultés
 - Membres de la CLE
 - Communautés de communes / d'agglomération et EPCI « eau »
 - Autres acteurs
 - 33 contributions
 - 14 contributeurs satisfaits sans requête particulière
 - Des précisions et actualisations à apporter
 - Des demandes de modifications portant sur 2 sujets

Traitement des contributions / les ressources en eau :

- La situation en étiage : des situations d'assec sont également observées sur des têtes de bassin (notamment sur le Cantal et le Puy-de-Dôme)
 - Compléments apportés
- Identifier les bassins en déséquilibre quantitatif
 - Carte des bassins en déséquilibre ajoutée (donnée SDAGE 2016-2021)

Traitement des contributions / les milieux naturels :

- Parties espèces :
 - compléments d'informations sur la moule perlière et les odonates, concernées par un plan national d'actions
 - Ajout d'un chapitre « odonates »
 - Précisions apportées au chapitre « moule perlière »
 - Compléments d'informations pour les espèces envahissantes
 - Compléments apportés
- Demande pour souligner le caractère exceptionnel de certains milieux : lacs naturels, tourbières
 - Compléments apportés
- Désaccord sur l'impact général des plans d'eau (qualité, réchauffement, évaporation, continuité écologique et biodiversité)
 - Maintien de la rédaction initiale

Traitement des contributions / les milieux naturels :

- Demande pour préciser les éléments relatifs aux trames verte et bleue et les SIEM (sites d'intérêt écologique majeur)
 - Ajout d'un chapitre « les réservoirs de biodiversité » dans la partie « un important réseau de sites remarquables »
- Actualisation des informations sur les programmes d'actions
 - Modifications apportées

Traitement des contributions / l'aménagement du territoire et les usages :

- Demande pour développer la partie relative aux digues de protection contre les inondations
→ Précision apportée : aucune digue recensée sur le périmètre
- Demande pour ajouter une partie sur les déchets
→ Sujet qui sera développé dans le diagnostic
- Demande pour souligner la vulnérabilité et le caractère stratégique des ressources karstiques pour la consommation humaine
→ Éléments intégrés dans le document

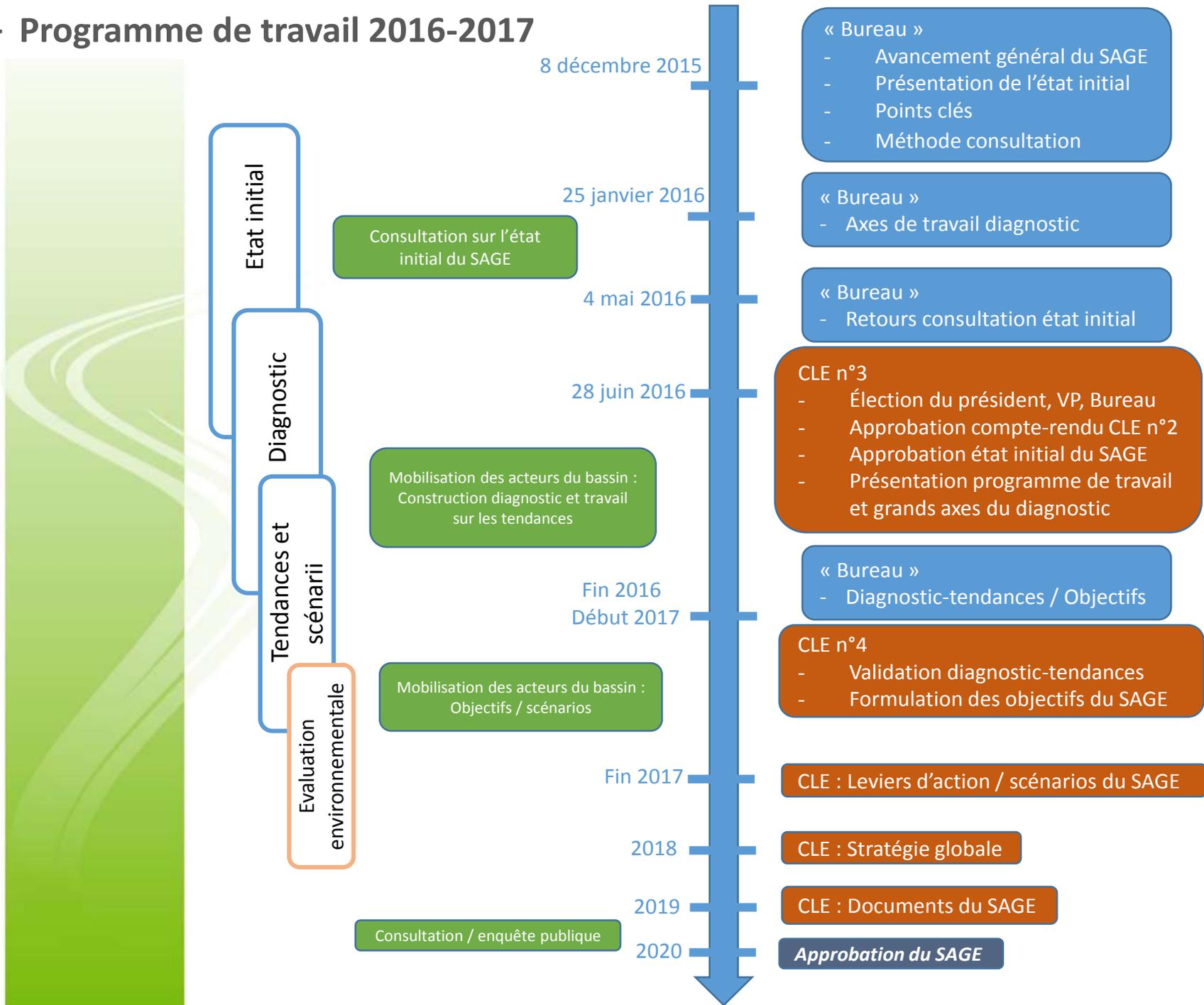
Traitement des contributions / l'aménagement du territoire et les usages :

- Activités agricoles : demande éléments de comparaison entre les niveaux bassin Dordogne amont / France
→ Références nationales et précisions apportées
- Pesticides : demande pour prendre en compte l'Indice Fréquence de Traitement (IFT)
→ OK sur l'intérêt de disposer d'un indicateur « pression pesticides », mais IFT peu pertinent à cette échelle
- Corrections et précisions relatives au chapitre « uranium »
→ Reformulation selon les éléments communiqués par la Dreal Auvergne et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
- Compléments et précisions à apporter sur les ouvrages hydroélectriques
→ Compléments apportés

Traitement des contributions / remarques à caractère général :

- Intégrer les mesures du SDAGE
 - Ajout d'un extrait du programme de mesures en annexe
- Faire ressortir les enjeux du SAGE
 - Exercice prévu dans le cadre du diagnostic
- Préciser certaines légendes de cartes
 - Précisions apportées

6 – Programme de travail 2016-2017



Etat initial : 106 points « à retenir »

→ 5 grands axes de travail

La biodiversité

Des paysages et sites emblématiques

Un territoire de têtes de bassin

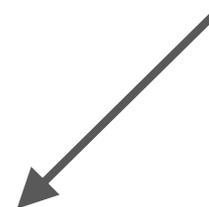
L'eau potable

Le territoire et son développement

Etat initial : 106 points « à retenir »

→ 5 grands axes de travail

= Atouts du territoire, mais concernés par un certain nombre de **problématiques**



Une vingtaine de sujets sur lesquels le diagnostic doit se concentrer :

- Description de la situation
- Impacts de la situation sur les milieux ou les usages
- Causes et facteurs aggravants
- Evaluation des outils de gestion
- Tendances d'évolution

Bilan → *faut-il faire quelque-chose ?*

La biodiversité

Etat initial :

- La présence de milieux d'exception
- Un territoire riche en espèces
- Un environnement globalement préservé

Diagnostic - problématiques identifiées :

- Une qualité de l'eau dégradée ou incompatible avec les espèces locales
- Certains habitats disparus ou altérés
- Un régime hydrologique artificialisé impactant le fonctionnement des cours d'eau et les espèces
- Une dynamique sédimentaire perturbée, à l'origine du mauvais renouvellement des habitats
- La migration d'espèces piscicoles pénalisée (obstacles présents, débits insuffisants)

Des paysages et sites emblématiques

Etat initial :

- Des paysages préservés et extrêmement variés
- Des sites emblématiques renommés

Diagnostic - problématiques identifiées :

- Des milieux rares et vulnérables
- La présence de « points noirs » dans le paysage
- Un développement timide et difficile de l'itinérance douce

Un territoire de têtes de bassin

Etat initial :

- Les zones humides et le chevelu des « têtes de bassin » : un atout hydrologique face au changement climatique
- Des zones propices au développement d'activités agricoles à valeur ajoutée

Diagnostic - problématiques identifiées :

- Une méconnaissance des services rendus par les têtes de bassin
- Des zones fragiles et subissant de multiples pressions (effet cumulatif)

L'eau potable

Etat initial :

- Une nappe alluviale et des ressources karstiques sur lesquelles se basent de nombreux projets
- Une ressource en eau dispersée mais localement abondante sur les zones volcaniques ou granitiques

Diagnostic - problématiques identifiées :

- Une qualité dégradée des ressources stratégiques
- Des interrogations quant aux résidus médicamenteux ou vétérinaires
- Un manque de connaissance / de suivi des ressources mobilisables pour le futur (karst, zone cristalline)
- Des bilans besoins/ressources localement déficitaires
- Des besoins en eau pour abreuvement localement importants
- Une qualité médiocre de l'eau distribuée

Le territoire et son développement

Etat initial :

- Une grande diversité de milieux et un territoire de « grands espaces » permettant le développement de nombreuses activités
- Des acteurs dynamiques prenant part aux démarches relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Diagnostic - problématiques identifiées :

- Une gestion tendue des services de l'eau et de l'assainissement : insuffisance de moyens et d'investissement
- Une faible culture du risque inondation / ruissellement
- Des difficultés de gestion des effluents d'élevage
- Des inquiétudes sur l'avenir de la forêt du bassin
- Des incompatibilités qualité de l'eau / usages
- Des usages aux besoins divergents (niveaux d'eau, débits artificialisés)
- Une forte fréquentation locale de l'espace rivière, source de conflits

7 – Questions diverses / points d'actualité

SAGSE NOROCCINE AMMONT

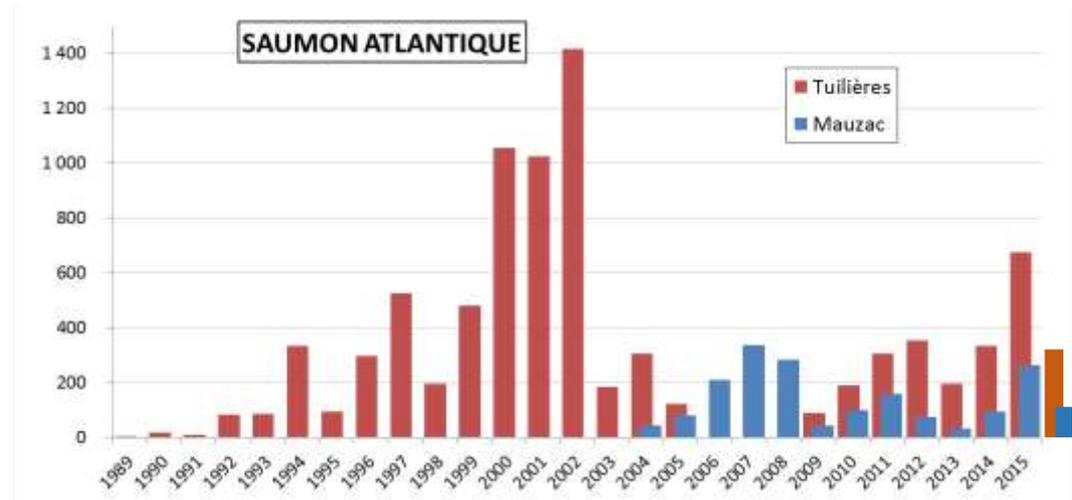
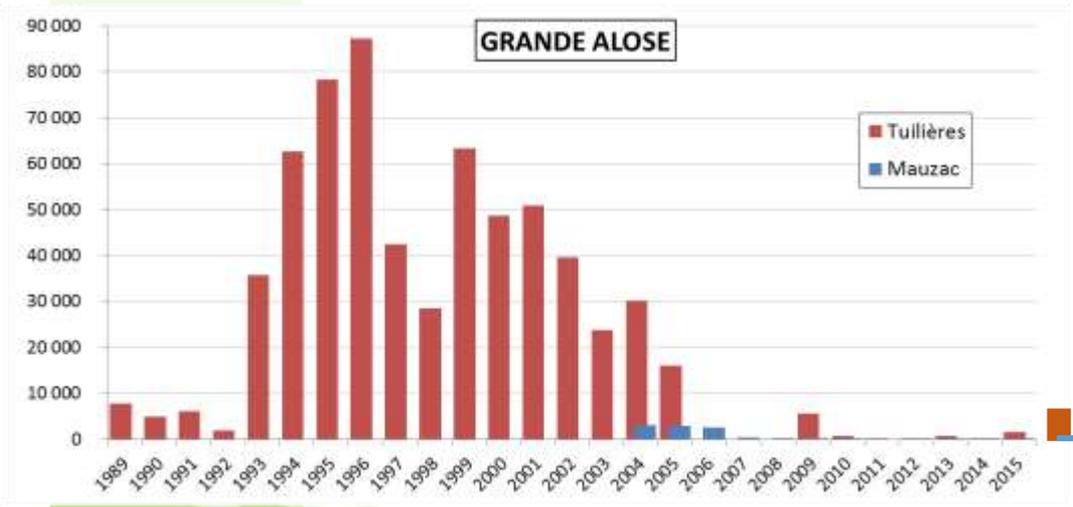


7 – Questions diverses / points d'actualité

SAGE D'ORDRE DU JOUR
MONT



7 – Questions diverses / points d'actualité



7 – Questions diverses / points d'actualité

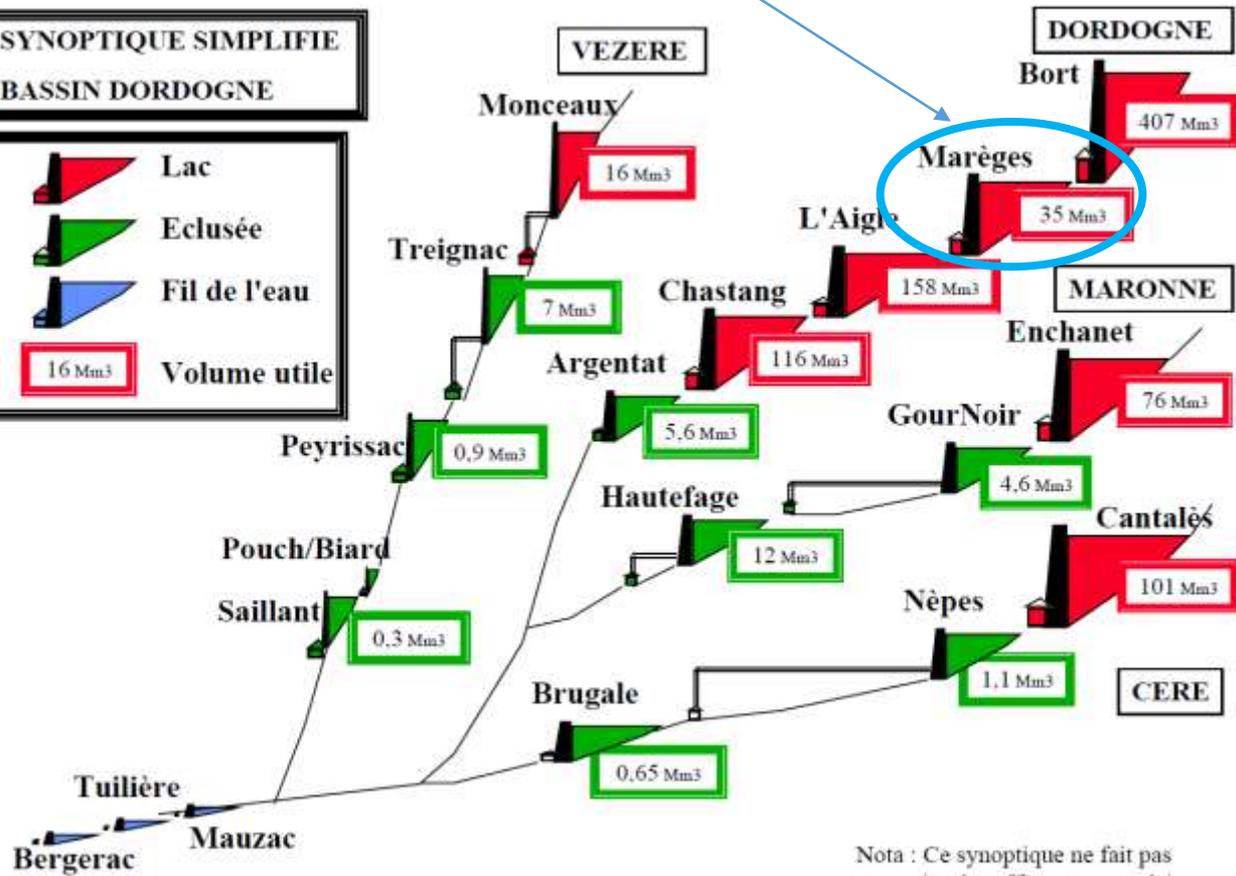
SAGH



GNF AMONT

**SYNOPTIQUE SIMPLIFIE
BASSIN DORDOGNE**

-  Lac
-  Eclusée
-  Fil de l'eau
-  16 Mm3 **Volume utile**



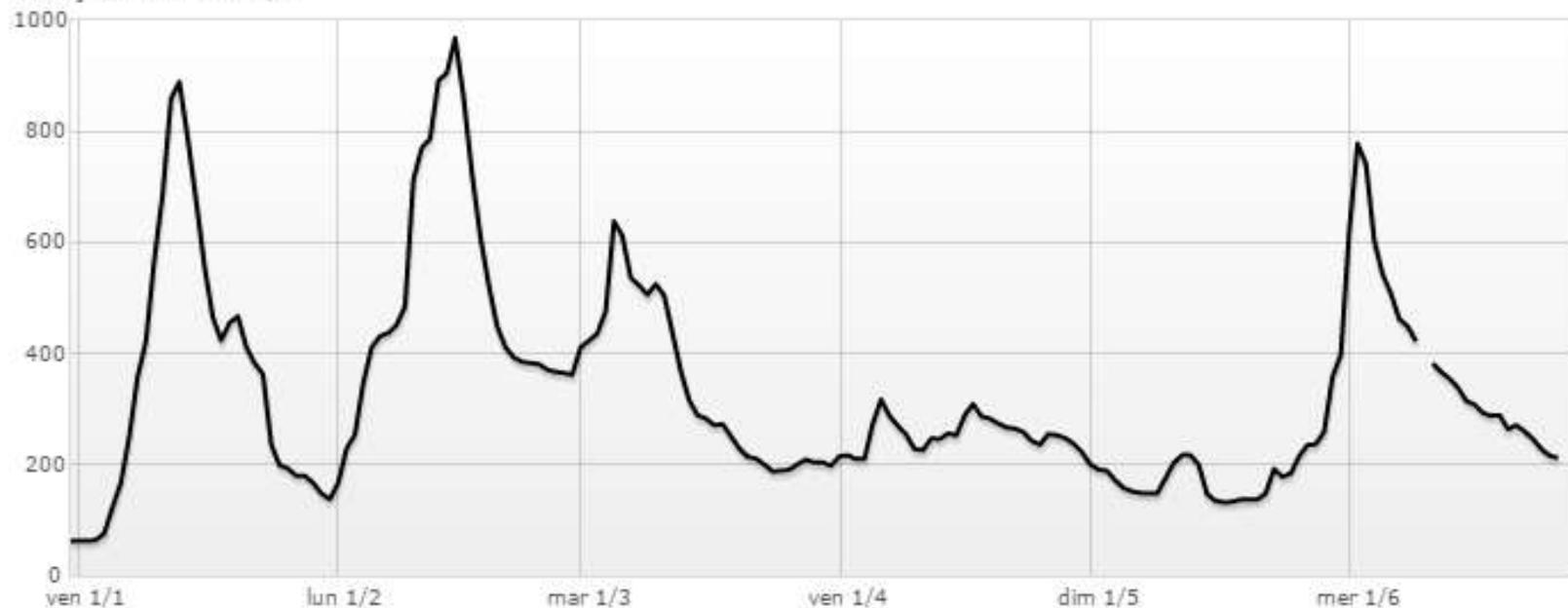
Nota : Ce synoptique ne fait pas apparaître les affluents secondaires et les aménagements correspondants

7 – Questions diverses / points d'actualité



Débits à la station de Cénac - 2016

débit journalier en m³/s





Merci pour votre attention

